

## DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE SYNTHESE

**Arrondissement : Yvelines ( 78)**

---

**Réunion de lycée général , technologique et professionnel public**

### **1<sup>ère</sup> réunion**

**Etaient présents** : - Un IPR Vie Scolaire, animateur des débats

- Le Proviseur
- Le Proviseur-Adjoint
- 4 parents d'élèves,
- 3 professeurs
- Un personnel administratif

**12 Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?**

Mots clés : Accueil / stage / information carrière / responsabilités respectives.

Les parents s'interrogent sur leur rôle dans le système éducatif. Leur premier désir est d'avoir une meilleure information sur ce que font les élèves en classe. Plusieurs pistes ont été suggérées :

- ✓ L'accueil des parents exceptionnellement en classe ou dans l'enceinte du lycée est-il réalisable ?
- ✓ Comment informer le plus concrètement possible les parents sur des projets professionnels concrets ?
- ✓ Certains parents, dont les métiers sont souvent proches de l'enseignement technologique, ont proposé d'intervenir ponctuellement pour présenter leurs spécialités professionnelles.

Les élèves ne sont véritablement motivés que lorsqu'ils ont un véritable projet professionnel :

- ✓ Pourquoi pas des « Stages courts », d'une journée par exemple, pour découvrir le monde de l'entreprise ?
- ✓ Un partenariat est souhaitable avec de grandes entreprises, de l'automobile par exemple, pour apporter des informations concrètes et d'actualité aux élèves.
- ✓ Il faut peut-être libérer un espace scolaire dans l'emploi du temps pour permettre une véritable discussion personnalisée entre l'élève et certains enseignants afin de rendre l'échange plus productif ( à voir avec l'Aide individualisée par exemple ).

L'ensemble des participants a approuvé ces suggestions mais deux points semblent poser des difficultés :

- ✓ Il est difficile de libérer des heures de cours sans nuire à l'apprentissage des élèves à l'intérieur du programme actuel.

- ✓ Des ruptures dans la continuité des cours ne sont peut-être pas souhaitables pour l'élève qui a besoin d'un cadre fixe dans son parcours.

En conclusion, les parents sont très conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans la réussite scolaire et demandent à être aidés dans cette mission : c'est par une information concrète et une prise de conscience des responsabilités de tous les partenaires éducatifs que l'élève pourra trouver une meilleure motivation pour s'investir davantage dans ses études.

## 2<sup>ème</sup> réunion

**Etaient présents** : - Un IPR Vie Scolaire, animateur des débats  
- Le Proviseur-Adjoint  
- 2 parents d'élèves  
- 4 professeurs  
- Une infirmière  
- Un personnel administratif

### **N° 6 : faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?**

M. le Proviseur parle de l'autonomie de l'établissement. Personnellement, il ne souhaiterait pas choisir les enseignants et les élèves, car il rappelle qu'il est dans le cadre du service public. Il estime que si le chef d'établissement choisissait les élèves et les enseignants, comme cela se pratique dans d'autres pays, cela créerait des disparités. Le système éducatif étranger est très différent du système français et ne peut nous servir d'exemple.

Un parent approuve mais demande si le chef d'établissement a assez de liberté pour décider des actions.

Le Proviseur répond qu'il faut soumettre la demande à l'autorité hiérarchique. Néanmoins il y a beaucoup de souplesse dans le projet d'établissement qui donne suffisamment d'autonomie au chef d'établissement pour s'organiser et prendre des décisions.

On peut parler d'effet « chef d'établissement » dû à la personnalité de chacun, mais il ne faut pas oublier qu'au lycée l'objectif c'est l'examen, ce qui n'est pas le cas en collège.

Un parent évoque le grand nombre de personnels à l'Education Nationale. L'Inspecteur lui répond qu'il y a eu beaucoup de postes supprimés. Un membre du personnel administratif ajoute qu'il y aura 1 100 postes en moins l'année prochaine et que de plus les personnels TOS seront sous la tutelle de la Région . On ne peut donc pas parler de sureffectif.

Un parent d'élève indique qu'elle n'est pas d'accord pour la banalisation de demi-journées pour des actions d'information ou de prévention. Elle estime que cela nuit au travail scolaire et que c'est aux parents à éduquer leurs enfants.

Le Proviseur-Adjoint parle du problème du temps de travail des élèves à cause des examens qui prennent beaucoup de temps.

A une question qui lui est posée, le Proviseur répond qu'il est représentant de l'EPLÉ et qu'il ne peut refuser d'obéir à l'autorité hiérarchique lorsqu'elle lui demande de mettre en place certaines actions.

Un professeur pense que trop d'heures non couvertes par des cours démotivent les élèves. Il ne faut donc pas créer trop de demi-journées banalisées.

Le Proviseur-Adjoint pose la question : "que demande-t-on à l'Ecole ?" Répondre aux besoins de la Nation, éduquer, intégrer et aussi rendre un service, mais selon lui l'acte d'enseigner ne relève pas de la prestation de service, c'est un acte d'apprentissage...

Le débat se termine sur l'idée que parents et enseignants peuvent effectivement agir ensemble pour la réussite des élèves.

## 06 Comment l'Ecole doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

Mots clés : Collège unique / valorisation de la terminologie de l'enseignement technique/ diversification des options / orientation positive.

Le thème du Collège unique d'aujourd'hui semble souhaitable même s'il est un peu utopique. Les apports positifs d'un public hétérogène sont indéniables mais pour que ce Collège soit vraiment ouvert à tous il semble alors indispensable que l'enseignement technique puisse être introduit dès le Collège pour éviter qu'il soit ensuite considéré comme une « voie moins noble » que l'enseignement général. Plusieurs pistes ont été suggérées :

- ✓ Une véritable pratique des technologies doit être proposée, comme enseignement obligatoire, dès la 6<sup>ème</sup> afin de permettre une diversification plus large pour un public hétérogène.
- ✓ Pour favoriser une orientation positive, les élèves doivent être habitués à considérer les voies professionnelles et technologiques comme des options équivalentes. Diversifier les possibilités permet de ne pas considérer ces choix comme des sanctions.
- ✓ Les enseignants des Collèges doivent mieux connaître ce qu'est l'enseignement professionnel et technologique : pourquoi pas des « stages courts » dans des établissements, en particulier pour les Professeurs Principaux.
- ✓ La visite ciblée de classes de collèges dans des lycées peut aussi être utile.
- ✓ Il est indispensable de faire comprendre que les voies technologiques et professionnelles peuvent amener un parcours scolaire varié, du BEP aux Classes Préparatoires aux grandes écoles grâce à des « passerelles » que peu de gens connaissent véritablement.
- ✓ Revoir le système des coefficients pour remettre l'enseignement technologique au même niveau que l'enseignement général.
- ✓ Concrètement, il a été proposé 3 heures d'enseignement technologique au Collège ainsi que la valorisation des Itinéraires de Découvertes.
- ✓ De plus, il a semblé indispensable d'introduire la connaissance de l'enseignement technique dans l'épreuve pratique du CAPES pour les futurs enseignants.
- ✓ Enfin, cet enseignement technologique au Collège peut être pris en charge, pour partie, par des enseignants de lycée, ce qui permettrait une « passerelle » plus aisée.
- ✓ La possibilité d'un partenariat avec des entreprises a été soulevée : cela peut être lié à un projet d'Etablissement.

En conclusion, il est inadmissible que, de nos jours, l'orientation vers des voies professionnelles et technologiques soient vécues par les parents, par les élèves et parfois par les enseignants comme une « sanction ». Promouvoir cet enseignement dès le Collège est indispensable et il faudrait revoir la terminologie qui garde une connotation négative. Ce qu'on appelle encore la « techno » devrait s'appeler, comme cela est fait au Lycée, "Initiation aux Sciences de l'Ingénieur" .

### Trois priorités pour l'Ecole :

- Améliorer la reconnaissance de l'enseignement technologique dès le Collège.
- Etablir des contacts entre les établissements scolaires et le monde de l'Industrie.
- Mieux informer parents et élèves pour l'élaboration d'un projet professionnel construit et motivé.

### **N° 5 : comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?**

Un professeur prend la parole pour exprimer son inquiétude en cas de décentralisation. En effet, celle-ci peut avoir des effets graves pour la pédagogie comme on peut en juger par les exemples de l'étranger : cela engendre des inégalités.

Pour lui, il est fondamental que la France reste **nationale** sur le plan de la pédagogie (gestion des enseignants, programmes, diplômes). Il faut cependant qu'il y ait une plus grande prise en compte des problèmes locaux au niveau de l'Etat.

M. l'Inspecteur répond que la solution est peut-être l'autonomie de l'établissement, mais qu'il faudrait des commissions et qu'une personne seule ne puisse pas décider. L'Etat doit fixer les objectifs.

Un professeur ajoute que la gestion nationale donne une égalité des chances pour les élèves et qu'une gestion locale entraînerait des risques d'inégalité. Les professeurs devraient passer par plusieurs cycles : collège, lycée, dans le cadre de la formation.

Un autre professeur s'inquiète du fait que le changement évoqué risque d'entraîner une déstabilisation et se demande si c'est vraiment pour progresser.

M. l'Inspecteur répond que la première vague de décentralisation a été bénéfique.

Un professeur ajoute que la gestion des enseignants a déjà été déconcentrée et que la décentralisation présente des risques de dépendance vis à vis du pouvoir politique.

Un personnel administratif précise que les personnels TOS seront sous la tutelle de la Région à partir de 2005, ainsi que les personnels qui les gèrent. Les personnes présentes expriment leur inquiétude sur le devenir de ces personnels qui ne feront plus partie intégrante de la communauté éducative qui jusqu'alors constituait un ensemble. Commencer à dissocier certains de ses membres présente un risque pour les autres.

L'ensemble des personnels enseignants, administratifs et de santé rappellent leur attachement à l'éducation **nationale**. Il se manifeste une inquiétude commune sur le devenir des membres de l'éducation.

Le Proviseur-Adjoint précise que les règles établies par l'Etat doivent servir de référence en matière d'heures. Il pose la question de l'adaptation aux besoins locaux, en matière de qualification, de main-d'oeuvre. Peut-on aller plus loin ? Dans quel cadre ?

Un professeur répond que l'Ecole s'adapte de fait aux besoins régionaux. Localement l'Ecole fonctionne bien.

M. l'Inspecteur pose la question : où se situe l'École entre la Région et le Rectorat ?

M. le Proviseur-Adjoint s'interroge : que font les autorités de tutelle des décisions du Conseil d'Administration ?

Un professeur condamne les pratiques qui consistent à choisir les élèves.

M. l'Inspecteur suggère que pour garder les élèves le chef d'établissement devrait avoir plus d'autonomie.

Il est répondu à cela qu'il faut d'abord définir la notion d'autonomie : est-ce que cela veut dire plus de pouvoirs, plus de liberté de sélectionner ? Encore faut-il que cela se fasse dans le cadre du service public d'éducation et d'une orientation positive.

Le Proviseur-Adjoint parle de "l'effet chef d'établissement" qui fait de sorte que l'image de l'EPLE soit concurrentielle vis à vis des autres établissements.

En conclusion, plus d'autonomie est-elle souhaitable ? Dans le cadre de quel projet et de quelle évaluation ?

Le débat se termine sur ces interrogations. Il y a eu un consensus sur la notion de service public d'éducation et on a beaucoup insisté sur la spécificité du système français qui doit être le garant de l'égalité sur tout le territoire. L'autonomie des établissements basée sur une logique concurrentielle n'est pas souhaitable. Le statut des personnels reste la garantie d'un service public de qualité dont la mission est l'intégration de tous les jeunes, quelles que soient leurs origines sociales et culturelles.